



Date d'impression 12-avr.-2011

Date de révision 12-avr.-2011

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES 90E PART A
Code du produit	F090E0092A
Nom commercial	TNEME-ZINC YELLOW
Classe de produit	PEINTURE DE TÉTRAÉTHOXY SILANE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.
POISON, PEUT ÊTRE FATAL OU PROVOQUER LA CÉCITÉ SI AVALÉ.
NOCIF EN CAS D'INHALATION.
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.
Effets aigus	
Yeux	Irritation sévère.
Peau	Irritant pour la peau.
Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès.
Ingestion	Peut être nocif par ingestion.

Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal. Risque cancérogène. Contient silice cristalline qui peuvent provoquer le cancer. (Le risque de cancer dépend du degré et de la durée d'exposition.)

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées	Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.
--------------------------------	---

Effets interactifs La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

Effets potentiels sur l'environnement Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

Effets sur l'organe-cible Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Poumons, Système reproductif, Appareil respiratoire, Peau

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ETHANOL	64-17-5	30 - 60
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	10 - 30
ETHYL POLYSILICATE	11099-06-2	10 - 30
ETHYL SILICATE	78-10-4	5 - 10
MICA (RESPIRABLE DUST)	12001-26-2	5 - 10
IRON OXIDE FUME	1309-37-1	1 - 5
METHANOL (SKIN)	67-56-1	1 - 5
ETHYL ACETATE	141-78-6	1 - 5
TRIMETHYL BORATE	121-43-7	1 - 5
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	0.1 - 1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux: Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Ingestion: En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

Inhalation: Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité Inflammable.

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO₂) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone, hydrocarbures.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
Autres informations	Sans objet

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
ETHANOL	: 1000 ppm STEL	: 1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA	TWA: 1000 ppm TWAEV; 1880 mg/m ³ TWAEV	STEL: 1000 ppm STEL	: 1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	: 0.025 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	: 0.1 mg/m ³ TWA (respirable dust)	TWA: 0.1 mg/m ³ TWAEV (respirable dust)	TWA: 0.10 mg/m ³ TWA (designated substance regulation, respirable)	: 0.1 mg/m ³ TWA (respirable fraction)
ETHYL SILICATE	: 10 ppm TWA	: 10 ppm TWA; 85 mg/m ³ TWA : 100 ppm TWA; 850 mg/m ³ TWA	TWA: 10 ppm TWAEV; 85 mg/m ³ TWAEV	TWA: 10 ppm TWA	: 10 ppm TWA; 85 mg/m ³ TWA : 30 ppm STEL; 255 mg/m ³ STEL
MICA (RESPIRABLE DUST)	: 3 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	: 3 mg/m ³ TWA (<1% Crystalline silica, respirable dust)	TWA: 3 mg/m ³ TWAEV (respirable dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)	TWA: 3 mg/m ³ TWA (respirable)	: 3 mg/m ³ TWA (respirable fraction)
IRON OXIDE FUME	: 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	: 10 mg/m ³ TWA (fume)	TWA: 5 mg/m ³ TWAEV (dust and fume, as Fe)	TWA: 5 mg/m ³ TWA (respirable)	: 5 mg/m ³ TWA : 10 mg/m ³ STEL (as Fe)
METHANOL (SKIN)	: 200 ppm TWA Skin : 250 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA : 250 ppm STEL; 325 mg/m ³ STEL Skin	TWA: 200 ppm TWAEV; 262 mg/m ³ TWAEV STEL: 250 ppm STEV; 328 mg/m ³ STEV Skin	TWA: 200 ppm TWA STEL: 250 ppm STEL Skin	: 200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA : 250 ppm STEL; 310 mg/m ³ STEL
ETHYL ACETATE	: 400 ppm TWA	: 400 ppm TWA; 1400 mg/m ³ TWA	TWA: 400 ppm TWAEV; 1440 mg/m ³ TWAEV	TWA: 400 ppm TWA	: 400 ppm TWA; 1400 mg/m ³ TWA

METHYL ISOBUTYL KETONE	: 20 ppm TWA : 75 ppm STEL	: 50 ppm TWA; 205 mg/m ³ TWA : 75 ppm STEL; 300 mg/m ³ STEL : 100 ppm TWA; 410 mg/m ³ TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 205 mg/m ³ TWAEV STEL: 75 ppm STEV; 307 mg/m ³ STEV	TWA: 50 ppm TWA STEL: 75 ppm STEL	: 50 ppm TWA; 205 mg/m ³ TWA : 75 ppm STEL; 307 mg/m ³ STEL
------------------------	----------------------------	--	--	-----------------------------------	---

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Protection individuelle

Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

Protection respiratoire

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	12°C / 53.0°F
Intervalle d'ébullition	64 - 100°C / 147.0 - 212.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.06388 g/cm ³
Densité	8.85311 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	5.063 livres/gallon
de matières volatiles en poids	58.0330 %
volatil en volume	75.5451 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable	Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques (méthanol).
Produits incompatibles	Oxydants forts. Acides. Déchets basiques. Amines. Nitrates. Hypochlorites. Acide borique.	Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
ETHANOL	7060 mg/kg (Rat)		124.7 mg/L (Rat) 4 h
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg (Rat)		

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

ETHYL SILICATE	6270 mg/kg (Rat)	6300 µL/kg (Rabbit)	
IRON OXIDE FUME	10000 mg/kg (Rat)		
METHANOL (SKIN)	5628 mg/kg (Rat)	15800 mg/kg (Rabbit)	64000 ppm (Rat) 4 h 83.2 mg/L (Rat) 4 h
ETHYL ACETATE	5620 mg/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit) 18000 mg/kg (Rabbit)	
TRIMETHYL BORATE	6140 mg/kg (Rat)	1980 µL/kg (Rabbit)	
METHYL ISOBUTYL KETONE	2080 mg/kg (Rat)	16000 mg/kg (Rabbit)	8.2 mg/L (Rat) 4 h

Irritation Pas d'information disponible
Corrosivité Pas d'information disponible
Sensibilisation Pas d'information disponible

Toxicité chronique**Cancérogénicité**

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
ETHANOL	A3	Group 1		X	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	
METHYL ISOBUTYL KETONE	A3				

effets mutagènes Pas d'information disponible
Effets sur la reproduction Pas d'information disponible
Effets sur le développement Pas d'information disponible
Tératogénicité Pas d'information disponible
Effets sur l'organe-cible Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Poumons, Système reproductif, Appareil respiratoire, Peau.
Renseignements sur le perturbateur endocrinien Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
ETHANOL		LC50 12.0 - 16.0 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13400 - 15100 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 100 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 35470 mg/L 5 min EC50 = 34634 mg/L 30 min	LC50 9268 - 14221 mg/L 48 h EC50 = 10800 mg/L 24 h EC50 = 2 mg/L 48 h
METHANOL (SKIN)		LC50 13500 - 17600 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 18 - 20 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 19500 - 20700 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 28200 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 100 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 43000 mg/L 5 min EC50 = 40000 mg/L 15 min EC50 = 39000 mg/L 25 min	

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
ETHYL ACETATE	EC50 = 3300 mg/L 48 h	LC50 220-250 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 352-500 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 484 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h EC50 = 1500 mg/L 15 min	EC50 = 560 mg/L 48 h
METHYL ISOBUTYL KETONE	EC50 = 400 mg/L 96 h	LC50 496-514 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 79.6 mg/L 5 min	EC50 = 170 mg/L 48 h

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

Nom d'expédition

UN1263,PAINT,3,PGIII,ERG 128

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant

METHANOL (SKIN)
METHYL ISOBUTYL KETONE

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
METHANOL (SKIN)	67-56-1	1 - 5	1.0 % de minimis concentration
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

CERCLA**Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHANOL	64-17-5	Carcinogen Developmental
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ETHANOL	X	X	X		X
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X
ETHYL POLYSILICATE			X		
ETHYL SILICATE	X	X	X		X
MICA (RESPIRABLE DUST)	X	X	X		X
IRON OXIDE FUME	X	X	X		X
METHANOL (SKIN)	X	X	X	X	X
ETHYL ACETATE	X	X	X		X
TRIMETHYL BORATE	X	X	X		
METHYL ISOBUTYL KETONE	X	X	X	X	X

Autres réglementations internationales**Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
ETHANOL	Part 5 Substance
METHANOL (SKIN)	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL ACETATE	Part 5 Substance
METHYL ISOBUTYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance

Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 12-avr.-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 3

Réactivité 1

Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires



Date d'impression 28-avr.-2011

Date de révision 28-avr.-2011

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES 90E PART B
Code du produit	F090E0092B
Nom commercial	TNEME-ZINC GRAY
Classe de produit	PIGMENT MÉTALLIQUE AU ZINC
Fabricant	TNEMEC Company, Inc. 123 West 23rd Avenue North Kansas City, MO 64116-3064 816 474-3400
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

ATTENTION

NOCIF PAR INHALATION.
Peut provoquer des maux de tête et des vertiges.
Peut causer les symptômes de grippe-comme.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition	Inhalation
Effets aigus	
Yeux	Peut provoquer une irritation légère
Peau	La substance peut provoquer une légère irritation de la peau
Inhalation	Peut irriter l'appareil respiratoire. L'inhalation de poussière de zinc métallique peut entraîner des symptômes connus comme la fièvre des fondeurs. Les symptômes comprennent des frissons, de la fièvre, des douleurs musculaires, des nausées et des vomissements.
Ingestion	Gêne gastro-intestinale.

Effets chroniques

Éviter les expositions répétées.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées Pas d'information disponible

Effets interactifs Pas d'information disponible

Effets potentiels sur l'environnement Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

Effets sur l'organe-cible Appareil respiratoire

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ZINC	7440-66-6	60 - 100
ZINC OXIDE	1314-13-2	1 - 5

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux:	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
Contact avec la peau:	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion:	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
Inhalation:	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Pas d'information disponible
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat NE PAS utiliser de jet d'eau Utilisation: Dioxyde de carbone (CO ₂) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
Produits de décomposition dangereux	Fumées d'oxyde de zinc.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	Enlever à la pelle ou balayer.
Autres informations	Sans objet

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Porter des gants/des vêtements de protection. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient bien fermé.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
ZINC OXIDE	: 2 mg/m ³ TWA (respirable fraction) : 10 mg/m ³ STEL (respirable fraction)	: 5 mg/m ³ TWA (fume); 10 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction) : 10 mg/m ³ STEL (fume) : 5 mg/m ³ TWA (fume); 15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	TWA: 5 mg/m ³ TWAEV (fume); 10 mg/m ³ TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica) STEL: 10 mg/m ³ STEV (fume)	TWA: 2 mg/m ³ TWA (respirable) STEL: 10 mg/m ³ STEL (respirable)	: 5 mg/m ³ TWA (fume); 10 mg/m ³ TWA (dust) : 10 mg/m ³ STEL (fume)

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Protection individuelle

Protection de la peau Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection respiratoire

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	537°C / 998.0°F
Intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	7.06595 g/cm ³
Densité	58.79932 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.000 livres/gallon
de matières volatiles en poids	.0000 %
volatil en volume	.0000 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable	Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	Oxydants forts. Bases. Acides. Eau. Le produit peut libérer de l'hydrogène.	Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
ZINC OXIDE	5000 mg/kg (Rat)		

Irritation	Pas d'information disponible
Corrosivité	Pas d'information disponible
Sensibilisation	Pas d'information disponible

Toxicité chronique

Cancérogénicité Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

effets mutagènes	Pas d'information disponible
Effets sur la reproduction	Pas d'information disponible
Effets sur le développement	Pas d'information disponible
Tératogénicité	Pas d'information disponible
Effets sur l'organe-cible	Appareil respiratoire.
Renseignements sur le perturbateur endocrinien	Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie	
ZINC	EC50 0.11 - 0.271 mg/L 96 h EC50 0.09 - 0.125 mg/L 72 h	LC50 0.211-0.269 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.16-3.05 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 0.24 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 0.41 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 0.45 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50= 0.59 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 2.66 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 3.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 30 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50= 7.8 mg/L Cyprinus carpio 96 h			EC50 0.139 - 0.908 mg/L 48 h

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
Nom d'expédition	ZINC PIGMENT

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
ZINC	7440-66-6	60 - 100	1.0 % de minimis concentration (Chemical Category N982) 1.0 % de minimis concentration (dust or fume only)
ZINC OXIDE	1314-13-2	1 - 5	1.0

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	non
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
ZINC		X	X	
ZINC OXIDE		X		

CERCLA**Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ZINC	X	X	X		X
ZINC OXIDE	X	X	X		X

Autres réglementations internationales**Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

Non contrôlé

Composant	INRP
ZINC	Part 1, Group 1 Substance

Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 28-avr.-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2* sur les produits dangereux)

Inflammabilité 1

Réactivité 1

Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires